

Page 1822, 2^{ème} colonne, article 120, 2^{ème} alinéa,

Au lieu de :

« ...dont le montant est égal ou inférieur à cinquante millions de dinars ».

Lire :

« ...dont le montant est égal ou supérieur à cinquante millions de dinars ».

Page 1823, 2^{ème} colonne, article 130, 3^{ème} alinéa,

Au lieu de :

(600.000.000)

Lire :

(60.000.000)

Page 1824, 2^{ème} colonne, article 143,

Au lieu de :

« ...un visa pour la mise en vigueur... »

Lire :

« ...un visa dans le cadre de la mise en vigueur ».

Article 144, 5^{ème} paragraphe,

Au lieu de :

« Le marché est mis en exécution dès son approbation par l'autorité compétente, qui aura apuré au préalable les réserves suspensives éventuelles accompagnant le visa délivré par l'organe de contrôle compétent ».

Lire :

« Le marché est soumis, dès son approbation par l'autorité compétente, qui aura apuré au préalable, les réserves éventuelles accompagnant le visa délivré par l'organe de contrôle externe a priori compétent, aux organes financiers, en vue de l'engagement de la dépense, avant sa mise en exécution ».

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 13 novembre 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'entreprise nationale de radiodiffusion.

Par décret présidentiel du 13 novembre 1991, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'entreprise nationale de radiodiffusion, exercées par M. Tahar Ouettar.

Décret présidentiel du 13 novembre 1991 portant nomination du directeur général de l'établissement public de radiodiffusion sonore (R.A.).

Par décret présidentiel du 13 novembre 1991, M. Ahcène Bechich dit Lamine Bechichi est nommé directeur général de l'établissement public de radiodiffusion sonore (R.A.).

Décret exécutif du 2 novembre 1991 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret exécutif du 2 novembre 1991, M. Mohamed Achour Roumane est nommé sous-directeur de la comptabilité au ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Décret exécutif du 11 novembre 1991 portant nomination du directeur du centre national de formation des cadres de l'éducation.

Par décret exécutif du 11 novembre 1991, M. Brahim Hamrouche est nommé directeur du centre national de formation des cadres de l'éducation.

Décrets exécutifs du 11 novembre 1991 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des postes et télécommunications.

Par décret exécutif du 11 novembre 1991, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'action commerciale et de la tarification au ministère des postes et télécommunications, exercées par M. Ahmed Kehili, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 11 novembre 1991, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des transmissions par câbles et équipements des centres au ministère des postes et télécommunications, exercées par M. Brahim Ouarets, appelé à exercer une autre fonction.